



# COMMUNIQUÉ DU CONSULAT D'ISRAËL EN FRANCE

Communiqué

Publié le : 03/01/2022

**Mouvement social** – A partir du lundi 3 janvier 2022, le Consulat d'Israël en France, ainsi que d'autres représentations diplomatiques israéliennes dans le monde, réduisent leurs services consulaires pour une durée indéterminée.

Dans le cadre d'un mouvement social initié par les employés du ministère israélien des Affaires étrangères au sujet de conditions de travail non satisfaites, les services consulaires d'Israël en France sont, à partir du lundi 3 janvier 2022, drastiquement réduits.

De ce fait, aucune autorisation en ligne d'entrée sur le territoire israélien ne sera délivrée par le Consulat d'Israël en France aux étrangers (non-détenteurs d'un passeport israélien) et ce jusqu'à nouvel ordre.

## **Néanmoins, ce mouvement social n'impactera pas :**

- La remise des documents de voyages après réception du reçu (passeports, VISAS) aux demandeurs, du lundi au jeudi de 15h00 à 16h30,
- La création de passeport pour les cas urgents uniquement,

Nous vous rappelons également que depuis le mercredi 29 décembre 2021, le Consulat d'Israël en France est grandement impacté par la situation sanitaire actuelle et que nos effectifs sont réduits, en raison du nombre important de nos agents consulaires infectés par la COVID-19.

En conséquence, les demandes de VISAS sont suspendues et l'accès au Consulat d'Israël en France est limité.

Enfin, nous demandons aux personnes ayant pris rendez-vous en ligne via notre site internet de reprendre rendez-vous avec nos services consulaires, dès lors que nous annoncerons la réouverture du Consulat.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Pour toute urgence consulaire,  
nous vous invitons à nous contacter sur :

✉ [Consularinfo@paris.mfa.gov.il](mailto:Consularinfo@paris.mfa.gov.il)

Le Consulat d'Israël en France  
3 rue Rabelais, 75008 Paris

 [embassies.gov.il/paris](http://embassies.gov.il/paris)